

## **LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO ANNONCE UN TAUX PLUS ÉLEVÉ POUR LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO À TAUX VARIABLE**

*Les Obligations d'épargne de l'Ontario représentent un investissement  
dans un Ontario fort et prospère*

QUEEN'S PARK - Le gouvernement de l'Ontario a annoncé aujourd'hui que le nouveau taux d'intérêt accordé sur les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable passerait de 2,35 % à 3,1 %.

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario représentent un investissement dans la prospérité future de la province, a indiqué le ministre des Finances, M. Dwight Duncan. Les Ontariennes et les Ontariens qui ont acheté des obligations d'épargne à taux variable profitent d'une obligation concurrentielle dont le taux est rajusté tous les six mois en fonction des taux en vigueur sur le marché. »

Le nouveau taux d'intérêt s'applique aux Obligations à taux variable achetées entre 1999 et 2005. Un autre nouveau taux sera fixé le 21 juin 2006. Les obligations à taux variable forment l'une des trois options de placement en obligations d'épargne de l'Ontario, qui sont mises en vente chaque année au cours des trois premières semaines de juin. Les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux fixe et à taux accélérateur ne sont pas touchées par cette hausse du taux d'intérêt.

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario constituent un investissement sûr et l'argent investi demeure ici, dans notre province, contribuant ainsi à bâtir une province plus forte », a souligné M. Duncan.

Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 % par la province de l'Ontario et sont offertes uniquement aux résidents de l'Ontario. Ces obligations sont vendues dans les banques, sociétés de fiducie, caisses populaires, *credit unions* ainsi que par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières à l'échelle de la province.

- 30 -

Renseignements :

Michael Arbour  
Cabinet du ministre  
416-325-4138

*Also available in English*

Manuel Alas-Sevillano  
Ministère des Finances  
416-212-2155